FECHIM SERVICES

FORMATION ADR 2027

RAPPELS ET NOUVEAUTES

Mardi 23 février 2027
9h30-17h30

7 heures de formation collective
(Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter)

14 rue de la République
92800 PUTEAUX

VERSION DU 9 OCTOBRE 2026

FECHIM SERVICES
Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE
N° de SIRET : 382 438 232 000 29 – N° de TVA : FR-66-382 438 232
N° D'activité : 11921742692
E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64

FECHIM Services est en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap (PSH) dans le cadre de ses formations collectives. Afin de répondre aux besoins spécifiques d'accessibilité, merci de nous contacter à l'adresse ufcc@ufcc.fr.

CONTENU PEDAGOGIQUE

» Programme de la journée :

MATIN

1. Connaître le nouveau contexte réglementaire pour le transport de matières dangereuses par route
~ Arrêté TMD
~ ADR 2027

2. Identifier les risques présentés par les matières dangereuses

3. Connaître les règles de classification et utiliser les nouvelles entrées dans la liste des MD-ADR 2027
Classification (rappel) et liste des marchandises dangereuses :
~ Nouveaux numéros ONU (dont batteries dans des engins de transport)
~ Suppression de n°ONU
~ Modification de désignation officielle
~ Nouvelles dispositions spéciales (DS 410, 680)

4. Connaître le principe des exemptions totales
~ Modification de l'exemption totale pour les particuliers

5. Identifier les nouveautés réglementaires liées aux exemptions dues au conditionnement
Colis en quantités limitées
~ Rappels du principe d'exemption des quantités limitées
~ Marquage des colis
~ Suremballage quantités limitées
~ Rappel du marquage des unités de transport
Colis en quantités exceptées
~ Rappel du principe d'exemption des quantités exceptées
~ Marquage des colis
~ Suremballage Quantités exceptées

6. Identifier les nouveautés réglementaires liées aux exemptions dues au conditionnement selon ADR 2027
Emballages
- Généralités
  - Fûts et GRV vide
- Rappel : marquage des colis
- Rappel : marquage d'homologation (modification des normes ADR 2027)
- Modification des instructions d'emballages
- Disposition spéciales d'emballage : modification et nouveautés

APRES-MIDI

7. Gérer les obligations pour les transports en exemption partielle
Exemption partielle du 1.1.3.6 :
~ Rappel du principe d'exemption
~ Mise à jour du 1.1.3.6 (nouveaux numéros ONU et disparition note - ADR 2027)

8. Identifier les caractéristiques d'une citerne conforme
Citernes mobiles - Rappel
Citernes ADR - Rappel

9. Connaître les formations obligatoires
Formations
~ Rappel : différentes formations, obligations, recyclage
~ Rappel : Certificat ADR
~ Chapitre 1.3 - Rappel

10. Identifier les modifications à apporter aux documents de transport
Documents de bords
- Mentions sur le document de transport
  - Cas des quantités estimées : modifications
- Modification : consignes écrites selon l'ADR

11. Identifier les nouveautés liées aux véhicules et équipements
Conformité des unités de transport - rappel
- Rappel : signalisation et placardage
  - Nouveauté : signalisation des engins de transport contenant des batteries lithium/sodium, bande orange sur grand conteneur de gaz liquéfié réfrigéré
- Rappel : équipement
- Rappel : agréments
  - Nouveauté : autorisation des véhicules électriques, écran thermique pour les dispositifs de freinages, surveillance de la pression des pneumatiques, protection arrière des véhicules citernes et MEMU

12. Identifier les nouveautés liées au transport, chargement, manutention
Chargement : rappel, *orientation des colis*
Restrictions de circulation dans les tunnels - rappel

13. Identifier les règles de sûreté

14. Connaître les responsabilités des différents intervenants de la chaîne de transport

CONTENU PEDAGOGIQUE

» Objectifs

~ Appliquer la réglementation routière du transport des marchandises dangereuses
~ Identifier les modifications apportées par l'ADR 2027

» Public visé

~ Personnels responsables des services transport/expédition

» Prérequis :

~ Une connaissance préalable de la réglementation des matières dangereuses est indispensable

» Modalité(s) de suivi et dispositif(s) d'appréciation des résultats :

~ Evaluation sous forme de point technique
~ Questions / réponses

» Sanction de la formation :

~ Attestation de fin de formation

» Moyen(s) pédagogique(s) :

~ Tour de table
~ Examen des questions diverses
~ Support de formation remis à l'issue de la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION ADR 2027

RAPPELS ET NOUVEAUTES

Mardi 23 février 2027
9h30-17h30

14 rue de la République
92800 PUTEAUX

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ENTREPRISE :

ADRESSE :

N° SIRET :

CODE NAF :

EFFECTIF :

DONNEES DE FACTURATION :

- ☐ A votre société
- ☐ A votre organisme collecteur :

NOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

PERSONNE A CONTACTER :

FRAIS D'INSCRIPTION

Tarif adhérent UFCC :
~ Pour un stagiaire : 800 € HT / stagiaire
~ Pour deux stagiaires ou plus : 720 € HT / stagiaire *(soit une réduction de 10% par inscription).*

Tarif non-adhérent UFCC :
~ Pour un stagiaire : 950€ HT / stagiaire

COORDONNEES DES STAGIAIRES

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

EMAIL :

TELEPHONE :

N'hésitez pas à nous signaler, au plus tôt, vos besoins d'adaptation PSH afin que nous puissions les prendre en compte dans nos formations.
Si besoin, nous mobiliserons des ressources compétentes ou vous orienterons au mieux pour répondre à vos besoins.

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

EMAIL :

TELEPHONE :

N'hésitez pas à nous signaler, au plus tôt, vos besoins d'adaptation PSH afin que nous puissions les prendre en compte dans nos formations.
Si besoin, nous mobiliserons des ressources compétentes ou vous orienterons au mieux pour répondre à vos besoins.

MODALITES ET DELAIS D'INSCRIPTION

Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation.
Le nombre d'inscriptions par entreprise n'est pas limité.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Votre règlement peut nous être adressé :
Par chèque à l'ordre de FECHIM SERVICES à retourner à l'adresse suivante :
FECHIM SERVICES Immeuble Le Diamant A - 14, Rue de la République - 92800 PUTEAUX
Par virement aux coordonnées bancaires suivantes :
Domiciliation BNP COURBEVOIE GARE (00739)
RIB: 30004 02532 00010340166 06 – IBAN: FR76 3000 4025 3200 0103 4016 606
BIC : BNPAFRPPXXX

Bulletin à nous retourner par mail à ufcc@ufcc.fr

Date : Signature et cachet de l'entreprise :

FECHIM SERVICES
Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE
N° de SIRET : 382 438 232 000 29 – N° de TVA : FR-66-382 438 232
N° D'activité : 11921742692
E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

FECHIM SERVICES est un organisme de formation proposant des prestations et formations inter et intra-entreprise, en présentiel et à distance.

Ces prestations et formations sont soumises aux termes et conditions présentés dans ce document « Conditions Générales de Vente » (ci-après les CGV).

Ces CGV s'appliquent à toutes les offres de FECHIM SERVICES.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Toute clause contraire formulée par le Client ne peut prévaloir sur ces CGV.

2. CONDITIONS FINANCIÈRES

2.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par FECHIM SERVICES d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité par le Client.

La signature du bon de commande ou l'accord sur le devis (comprenant le cachet de l'entreprise) implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

2.2 PRIX

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes.

Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les tarifs comprennent la formation et les supports remis aux stagiaires.

En cas de formation en intra-entreprise, les frais de déplacement et d'hébergement du formateur feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

FECHIM SERVICES se réserve le droit de modifier son prix à tout moment mais les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

2.3 PAIEMENT

La facture est adressée à l'entreprise ou à l'OPCO qui gère les fonds de formation.

Elle doit être réglée à réception de facture.

Le règlement peut être effectué par virement ou chèque bancaire à l'ordre de FECHIM SERVICES.

2.4 RÈGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FECHIM SERVICES au Client.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à FECHIM SERVICES au premier jour de la formation, FECHIM SERVICES se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

L'OPCO ne payant qu'au prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au Client.

3. ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative d'un participant ou du responsable de l'inscription, celle-ci devra parvenir à FECHIM SERVICES par écrit pour qu'elle soit prise en compte.

Toute annulation peut être faite sans frais, si elle parvient à FECHIM SERVICES au moins 15 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation faite moins de 15 jours avant la formation, FECHIM SERVICES facturera un dédit de 50% des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire au titre de la formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation, une convention établie selon l'article L. 6353-1 du Code du travail est adressée en deux exemplaires, dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

5. OBLIGATIONS DES PARTIES

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur de FECHIM SERVICES, le chef de l'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment l'article R. 4515-1 et suivants du Code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

FECHIM SERVICES
Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE
N° de SIRET : 382 438 232 000 29 – N° de TVA : FR-66-382 438 232
N° D'activité : 11921742692
E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64